

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2024

Quand

Le mardi 30 janvier 2024 à 10h (heure normale de l'Est)

Où

Assemblée virtuelle par webdiffusion en direct au <https://web.lumiagm.com/496160301>

Questions à l'ordre du jour

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2023 et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs;
4. examiner et, si jugé à propos, adopter la résolution consultative approuvant l'approche de la Société portant sur la rémunération des membres de la haute direction, telle que décrite à la page 12 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire »);
5. examiner et voter sur les propositions d'actionnaires décrites à l'Annexe A qui se trouve aux pages 64 et suivantes de la Circulaire; et
6. traiter toutes autres affaires qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée.

Les porteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux (heure normale de l'Est) le 1^{er} décembre 2023 ont droit d'être avisés de cette Assemblée, d'y assister et d'y voter.

Par ordre du Conseil d'administration,



Simon Rivet
Secrétaire corporatif
Montréal, Québec
Le 8 décembre 2023

Documents reliés à l'Assemblée

METRO INC. a opté pour l'emploi des règles sur les procédures de notification et d'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de réduire le volume de papier relatif aux documents qui sont distribués dans le cadre de l'Assemblée. Plutôt que de recevoir la Circulaire, les actionnaires recevront un avis de convocation accompagné d'instructions leur permettant d'avoir accès en ligne aux autres documents de l'Assemblée ainsi qu'un formulaire de procuration ou, selon le cas, un formulaire d'instructions de vote. La Circulaire et les autres documents pertinents peuvent être consultés sur SEDAR+ (sedarplus.ca) ou sur le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca/fr/relations-investisseurs/assemblee-actionnaires.html). Il est conseillé aux actionnaires de revoir les documents relatifs à l'Assemblée avant de voter. Tout actionnaire qui désire recevoir, sans frais, un exemplaire imprimé des documents de l'Assemblée doit faire cette demande à notre agent de sollicitation de procurations, Morrow Sodali (Canada) Ltd., par téléphone au numéro sans frais 1 888 444-0617, s'il est en Amérique du Nord, ou au 1 289 695-3075, s'il est à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à assistance@morrowssodali.com.

Si des exemplaires imprimés des documents de l'Assemblée sont requis, nous recommandons de soumettre la demande le plus tôt possible, et idéalement avant le 16 janvier 2024 afin d'accorder aux actionnaires suffisamment de temps pour recevoir, revoir les documents de l'Assemblée et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dans les délais prescrits.

Note:

Les porteurs d'actions ordinaires qui seront dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée sont priés de procéder selon les instructions prévues dans la Circulaire et de faire parvenir leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote dès que possible, mais avant 17h (heure normale de l'Est), le 26 janvier 2024.

Les actionnaires pourront s'inscrire et se connecter à la plateforme de webdiffusion en ligne à partir de 9h (heure normale de l'Est), le 30 janvier 2024. Nous apprécierions votre inscription à l'avance pour que l'Assemblée puisse commencer promptement à 10h (heure normale de l'Est).